



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE, DE LA CIRCULATION

Rue Victor Hugo.

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 31.08.2026, par la société ATU-SAUR France CSP - 21 Rue Anita Conti- 56000 Vannes pour le compte de la Communauté de Commune des Terres du Haut Berry ;
- Afin de permettre le bon déroulement de travaux de réparation de branchement sur le réseau d'eau potable rue Victor Hugo, à HENRICHEMONT, à compter du 01.09.2026 et ce pendant 2 jours calendaires ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à la société ATU-SAUR France CSP ,21 Rue Anita Conti – 56000 Vannes, pour le compte, sis Rue Victor Hugo à HENRICHEMONT, à compter du 01.09.2026 et ce pendant 2 jours calendaires ;

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules sera interdit au droit des travaux pendant le temps de l'intervention.

Article 3^{ème} : La circulation se fera par alternat manuelle le temps de l'intervention.

Article 4^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 5^{ème} : la gendarmerie, le responsable des services techniques, et l'entreprise sont charges chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260901-2026_106-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/09/2026
Publication : 01/09/2026

Le Maire,
Frank JANSONNIE

Publié sur le site de la commune le 01/09/2026

